

**MC/INF/254**

**Original: anglais  
23 Octobre 2002**

**QUATRE-VINGT-QUATRIEME SESSION**

---

**LES SERVICES D'AIDE A LA MIGRATION ET A LA REINSTALLATION DE L'OIM**

## **LES SERVICES D'AIDE A LA MIGRATION ET A LA REINSTALLATION DE L'OIM**

### **INTRODUCTION**

1. Nombre de gouvernements dans le monde sont en quête d'une approche humaine et ordonnée de la gestion des migrations, qu'il s'agisse de répondre aux besoins du marché du travail, de faciliter le regroupement familial, d'assurer la protection des réfugiés, de réduire au minimum les risques et les périls que font courir les passeurs et les trafiquants, ou de tirer tout le parti possible du potentiel de développement qu'offrent les migrations. En conséquence, les services qu'une organisation telle que l'OIM peut offrir aux gouvernements dans le cadre de ses divers programmes suscitent un intérêt croissant. Les programmes de l'OIM visent à faciliter la migration ordonnée et couvrent un éventail de services qui vont de l'aide apportée aux gouvernements dans la mise au point de systèmes de gestion des migrations à l'assistance aux personnes dans les situations de crise. Le présent document, cependant, met principalement l'accent sur l'aide que l'OIM apporte, dans le cadre de ses programmes, aux niveaux de la réinstallation des réfugiés, de l'immigration à titre définitif et de la migration temporaire de main-d'œuvre.

2. Acquis au travers de l'expérience accumulée par l'OIM dans toute une série d'activités d'aide à la migration partout dans le monde, le savoir-faire de l'OIM peut être mis au service à la fois des personnes physiques et des gouvernements. Pour le migrant ou le réfugié, l'action de l'OIM peut se traduire par une atténuation des risques d'interruption du processus migratoire et contribuer au succès de l'intégration dans la période qui suit l'arrivée. Pour les gouvernements qui envisageraient de mettre en œuvre de nouveaux programmes ou de réviser des programmes existants, le savoir-faire de l'OIM peut faciliter la réalisation des objectifs de ces programmes.

### **HISTORIQUE ET CONTEXTE**

3. Depuis toujours, l'OIM a fait en sorte d'assurer des services d'aide à la migration. Il est remarquable de constater que les formes d'assistance qu'elle a assurées n'ont pratiquement pas changé depuis sa création en 1951, ce qui tend à démontrer que certains fondamentaux des programmes de migration restent constants. Si l'on examine par exemple les programmes de migration ordonnée, on constate qu'il y a toujours une phase de demande, suivie d'une phase d'approbation, après quoi intervient le déplacement, lui-même suivi d'une phase d'intégration: les personnes en quête d'une vie nouvelle dans un autre pays doivent se porter candidates à des programmes gouvernementaux, les organismes gouvernementaux compétents doivent donner leur approbation, et lorsque les migrants ont accompli leur voyage, il leur reste à s'adapter aux conditions de vie dans le pays d'accueil.

4. Ce qui a changé, c'est la mesure dans laquelle les gouvernements mettent au point et appliquent des programmes d'aide à la migration et les attentes qu'ils nourrissent à l'égard des services de l'Organisation pour veiller à ce que ce processus se déroule sans heurts. A l'heure actuelle, certaines tendances migratoires se dégagent qui influent sur de tels programmes, donnant à penser que l'intérêt pour les services d'aide à la migration de l'OIM ne faiblira pas, au contraire. Au nombre de ces tendances, on peut notamment citer:

- une pénurie de main-d'œuvre susceptible de provoquer une demande accrue pour des programmes de migration temporaire de main-d'œuvre;
- l'augmentation du nombre des pays acceptant chez eux des réfugiés à titre définitif;
- le vieillissement des populations, débouchant sur des programmes supposés répondre à l'évolution démographique;
- l'exacerbation des craintes liées à l'insécurité, qui est appelée à susciter une attention accrue pour les mesures censées assurer l'intégrité des programmes.

5. Grâce à une combinaison des services de traitement décrits ci-dessous, l'OIM est bien placée pour aider les gouvernements à répondre efficacement aux besoins migratoires émergents, tout en assistant les réfugiés et les migrants dans une étape vitale de leur existence.

## **SERVICES D'AIDE**

6. Les services dont il est question dans le présent document sont ceux que l'OIM propose à travers ses programmes de migration régulière organisée, facilitant un processus existant et rendant celui-ci plus facile, plus efficace, plus prévisible et plus fiable, et en même temps, plus sûr à la fois pour les migrants et pour les gouvernements concernés. Les services de l'OIM, spécialement taillés sur mesure en fonction de chaque programme, sont assurés à toutes les étapes du processus: information et candidature, entrevue et approbation, et phase consécutive à l'approbation.

## **INFORMATION ET CANDIDATURE**

### **Information**

7. Pour pouvoir présenter leur candidature, les migrants intéressés doivent être informés des possibilités qui leur sont offertes, et sur cette base, prendre une décision en connaissance de cause. L'OIM est en mesure de mener des campagnes d'information (c'est ainsi qu'elle facilite par exemple le recrutement en vue d'un placement au Canada de migrants philippins qualifiés) et de créer des centres d'information (à l'instar du Centre d'aide à la migration de l'OIM mis sur pied en Albanie, qui ne se borne pas à distribuer des formulaires, mais peut également répondre aux questions des candidats à l'émigration). Les personnes intéressées peuvent ainsi se procurer des informations précises et profiter de conseils impartiaux, cependant que la charge de travail des ambassades et des consulats diminue en même temps que leurs visiteurs et leurs demandes de renseignements.

### **Identification/enregistrement des demandeurs**

8. Pour les besoins de leurs programmes, les gouvernements peuvent avoir besoin d'identifier et d'enregistrer les demandeurs sur la base de critères préalablement définis. Pour faciliter le traitement de ces données, l'OIM est en mesure de mettre sur pied un système approprié comprenant la création d'une base de données. (C'est ainsi qu'à Moscou, les Arméniens de Bakou qui s'intéressent au Programme de réfugiés des Etats-Unis (USRP) posent directement leur candidature à l'OIM où ils sont enregistrés.) Cela permet aux gouvernements d'avoir efficacement accès, dans une population donnée, aux dossiers des demandeurs qui offrent le plus de chance de répondre aux critères de leurs programmes.

### **Evaluation**

9. Les migrants ayant exploré les possibilités de migration qui leur sont offertes peuvent ne pas être sûrs de remplir les conditions requises. L'OIM est en mesure d'évaluer objectivement leurs qualifications en regard des exigences des programmes. (En Ukraine et en Fédération de Russie, les candidats à l'émigration au Canada peuvent bénéficier d'une évaluation rapide dans les locaux de l'OIM.) Les migrants potentiels peuvent recevoir des conseils autorisés pour un coût raisonnable, ce qui a pour effet de rassurer les gouvernements dans la mesure où ceux qui n'ont aucune chance de voir leur demande aboutir ne se portent pas candidat.

### **Préparation des dossiers**

10. Les réfugiés que le HCR ou les gouvernements désignent comme remplissant les conditions requises pour une réinstallation ont besoin d'être aidés pour vérifier que toutes les exigences du processus sont bien satisfaites. (En Colombie et en République arabe syrienne, les bureaux de l'OIM veillent à ce que les dossiers des réfugiés soumis pour approbation aux Etats-Unis soient complètement et correctement remplis.) Pour leur part, les réfugiés bénéficient d'une assistance professionnelle et bienveillante dans la satisfaction des exigences posées par les programmes gouvernementaux, ce qui en retour entraîne un gain d'efficacité et de fiabilité pour les gouvernements dans la mesure où leurs fonctionnaires n'ont plus à se soucier de vérifier que les demandes sont correctement remplies mais uniquement si les candidats remplissent effectivement les conditions requises.

### **Aide à la soumission des documents de candidature**

11. Certains migrants ont besoin d'aide pour remplir les formulaires requis et comprendre les exigences qui leur sont faites en termes de pièces à fournir à l'appui de leur demande. (En El Salvador, l'OIM aide les candidats migrants pour l'Australie à soumettre une demande correctement remplie et accompagnée de toutes les pièces nécessaires.) Munis de dossiers de candidature correctement remplis, ils sont ainsi dispensés de va-et-vient incessants jusqu'au bureau des visas, de réexamens multiples de leur dossier, etc, ce qui entraîne un gain de temps et d'argent pour toutes les parties concernées.

## **ENTREVUES ET APPROBATION**

### **Vérification**

12. Occasionnellement, les renseignements donnés par les migrants doivent être vérifiés avant que leur candidature puisse être soumise pour approbation. Les bureaux de l'OIM peuvent assurer ce service, notamment là où le gouvernement concerné n'a pas de représentation, ou lorsque le fait d'avoir recours aux voies officielles existantes est une source de retards. (Au Zimbabwe et au Bangladesh, l'OIM vérifie les détails concernant les emplois antérieurs ou l'enseignement reçu pour le compte des autorités néozélandaises qui examinent les dossiers de candidature. En Ethiopie, l'OIM fait procéder aux tests d'ADN pour les ressortissants somalis qui se réclament du droit au regroupement familial en Italie.) Les gouvernements qui examinent les dossiers de candidature disposent ainsi d'une ressource professionnelle pour procéder à des vérifications qui rendront plus efficace le traitement de ces dossiers, grâce à quoi les migrants seront eux aussi plus rapidement informés du résultat de leur demande.

### **Assistance logistique**

13. Les gouvernements qui tiennent à entendre les candidats à l'un de leurs programmes peuvent ne pas toujours être en mesure de compter sur une assistance logistique sur place de la part de leurs propres représentants. Grâce à son réseau mondial de bureaux extérieurs, l'OIM est en mesure d'offrir un dispositif efficace et rentable pour de telles missions (logement, transport, traduction, espaces de bureaux, etc). (Au Vietnam, l'OIM organise les déplacements d'équipes japonaises se rendant dans ce pays pour y procéder à des entrevues.) Les gouvernements tirent avantage des dispositions qui peuvent être prises rapidement pour de telles missions par l'entremise d'un bureau bien au fait des conditions locales.

### **Tests d'aptitude**

14. Certains programmes de migration exigent des candidats qu'ils disposent d'un certain niveau de qualification. Lorsque les gouvernements ne possèdent pas les moyens qui leur permettraient de procéder eux-même aux tests nécessaires dans un environnement contrôlé, l'OIM peut y procéder selon des méthodes répondant aux exigences des programmes gouvernementaux. (En Albanie, l'OIM teste les qualifications, notamment linguistiques, des migrants désireux d'aller travailler en Italie.) Les gouvernements jouissent ainsi d'une capacité additionnelle leur permettant de faire procéder à des tests sûrs et fiables.

## **SERVICES FOURNIS DANS LA PHASE QUI SUIV L'APPROBATION**

### **Evaluation sanitaire**

15. De nombreux gouvernements exigent une évaluation de l'état de santé des migrants et des réfugiés, ainsi que de certains états pathologiques, afin de protéger la santé de leur population et d'éviter un alourdissement de leur système de soins de santé. S'il est vrai que des médecins indépendants peuvent assurer ce service dans certaines régions, l'OIM dispose quant à elle d'une

capacité croissante en la matière et est en mesure de fournir des conseils pertinents tout en assurant un contrôle de la qualité. (En 2001, l'OIM a assuré des services de cet ordre pour près de 76.000 migrants et réfugiés dans plus de trente pays avant leur départ vers huit pays de destination.) Les gouvernements ont l'assurance que les évaluations sanitaires s'accordent bien avec les exigences précisées et avec un contrôle approprié de la qualité et des procédures, et ont à leur disposition un prestataire mondial de services pour en faciliter la supervision. Quant à eux, les réfugiés et les migrants tirent avantage de l'attitude de respect et de l'attention appropriée qui leur sont manifestées.

### **Orientation**

16. Il arrive souvent que les réfugiés et les migrants soient mal ou trop peu informés de ce qui les attend à l'arrivée dans leur nouveau pays. Une information sur les conditions de vie dans le pays d'accueil, donnée avant le départ, peut faciliter l'adaptation. L'OIM dispose des moyens de donner une brève formation selon des méthodes ménageant les différentes cultures en présence (des cours d'orientation culturelle sont donnés aux réfugiés en Egypte et en République islamique d'Iran avant leur départ pour la Finlande). Grâce à cela, les réfugiés et les migrants ont une meilleure perception de ce qui les attend, et les gouvernements ont l'assurance qu'une information pertinente aura été dispensée avec l'attention voulue et dans le souci de ne pas heurter les susceptibilités culturelles.

### **Aide en cours de voyage et en transit**

17. En général, les réfugiés n'ont pas les moyens de financer leur voyage jusque dans le pays de réinstallation. En ce concerne les migrants, ils peuvent profiter des bas tarifs de l'OIM et s'en remettre à l'assistance que l'OIM assure à leur intention pendant toute la durée de leur voyage, y compris aux points de transit. L'OIM organise les déplacements des réfugiés pour le compte des gouvernements et du HCR et offre aux migrants d'autres options que celle du déplacement. (En 2001, l'OIM a offert une assistance dans le cadre de ses programmes d'immigration et de réinstallation à destination de vingt et un pays de destination différents.) Les besoins des réfugiés sont intégralement pris en charge et les gouvernements reçoivent l'assurance que les réfugiés seront transportés en bon ordre et dans des conditions humaines pour un faible coût. Les migrants peuvent bénéficier des mêmes bas tarifs et d'une franchise de bagages supérieure, et ils disposent d'un pécule plus consistant pour s'installer.

### **Accueil**

18. L'arrivée dans un nouveau pays est une expérience déstabilisante, voire traumatisante. Le fait de pouvoir compter sur des services d'accueil peut adoucir les craintes des migrants et rassurer les gouvernements quant au fait que les formalités d'entrée seront efficacement assurées par un personnel dévoué. (Les bureaux de l'OIM aux Etats-Unis accueillent systématiquement les réfugiés à leur arrivée dans le pays.) Ce service a pour effet d'atténuer l'anxiété des réfugiés, des migrants et de leurs répondants, en faisant en sorte de régler les problèmes pouvant se poser à l'arrivée, et de donner aux gouvernements l'assurance que les formalités d'admission s'effectueront sans heurts.

## AVANTAGES GENERAUX DES SERVICES DE L'OIM

19. Non seulement les services de l'OIM peuvent s'adapter aux exigences des programmes et se combiner de différentes manières pour offrir une assistance continue durant tout le processus, mais ils offrent en plus un certain nombre d'avantages de caractère général:

- l'Organisation et son personnel jouissent d'un **savoir-faire** qui est mis à profit à toutes les étapes de la prise en charge des réfugiés et des immigrants, comme indiqué précédemment;
- le **réseau de bureaux extérieurs** de l'OIM, aujourd'hui au nombre de 138 et répartis sur les territoires de 102 pays, offre une large plate-forme lui permettant d'assurer de tels services;
- le savoir-faire et la densité des bureaux extérieurs de l'Organisation se conjuguent pour produire des services **financièrement avantageux**, assurés à partir d'une plate-forme existante qui s'élargit et se contracte au gré des programmes;
- en tant qu'organisation **humanitaire**, l'OIM veille à respecter les normes internationales en vigueur et offre ses services avec toute la considération requise par la situation dans laquelle se trouvent les migrants et en prenant soin de répondre à leurs besoins;
- la capacité de l'OIM à fournir un "service continu" couvrant chaque étape du processus, favorise la **fiabilité** et l'**efficacité**;
- l'OIM est consciente que les programmes fluctuent et elle a la capacité d'**adapter** ses services aux besoins desdits programmes;
- l'Organisation n'ignore pas que la **sécurité** de l'information doit être assurée, pour protéger à la fois les migrants et l'intégrité des programmes.

## CONCLUSION

20. L'OIM dispose d'un réseau de bureaux extérieurs et d'un savoir-faire qui lui permettent d'assurer pour les migrants, les réfugiés et les gouvernements, des services économiques dans le cadre de programmes de migration organisée. En tirant parti de ces services, les gouvernements se placent en position d'exploiter au mieux des ressources limitées, de veiller à ce que les exigences des programmes soient satisfaites, et d'offrir aux migrants toute l'attention qu'ils requièrent pour un coût raisonnable.

21. L'OIM ne cessera pas de collaborer avec les gouvernements afin de déceler les besoins méritant une réponse et en faveur desquels l'OIM pourrait utilement mettre sur pied des programmes.